

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 60 (1956)

Artikel: Les troubles Petitmaître à la Neuveville en 1734
Autor: Simon, Charles-Alphonse
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-685101>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES TROUBLES PETITMAÎTRE

A LA NEUVEVILLE EN 1734¹

NOTICE HISTORIQUE PAR CH.-A. SIMON, ANC. PASTEUR

1. Des tombes neuvevilloises en terre étrangère

Etant en séjour dans la région du lac de Thoune en 1954, nous reçûmes la lettre suivante de Mme Waelchli, l'aimable épouse du distingué vétérinaire de La Neuveville :

« La semaine passée, nous avons été en famille dans le village de ma chère maman, à Pierrefontaine-les-Blamont, département du Doubs. Mon cousin nous a fait visiter l'église rénovée et nous y a montré deux dalles funéraires dans le pavement, au milieu de l'église. Elles portaient les inscriptions suivantes, dont je respecte l'orthographe : « Ci-git Jean-Rodolphe Petitmaître, du grand Conseil de la Neuveville en Suisse, décédé au Seigneur à Pierrefontaine le 6 novembre 1747, inhumé à la place de Léopold Chasserot du dit Pierrefontaine. »

« Ci-gît Isabelle Bourguignon, veuve de Jean-Rodolphe Petitmaître, grand conseil de la Neuveville, en Suisse, décédé au Seigneur le 13 janvier 1754 inhumé à la place de Léopold Chasserot dudit Pierrefontaine ».

« Sauriez-vous peut-être pourquoi ces personnes sont allées vivre et mourir à Pierrefontaine ? »

Nous répondîmes par retour du courrier à notre correspondante que Petitmaître, qui était orfèvre à La Neuveville, s'était mis à la tête d'une grande partie du peuple, accusant les autorités de malversations et leur réclamant des réformes dans l'administration ; que les comptes avaient été examinés par des commissaires bernois et trouvés exacts ; que Petitmaître avait été arrêté et condamné à mort, mais avait pu s'enfuir la veille du jour fixé pour son exécution en descendant au moyen d'une corde de la Tour de Gléresse (actuellement maison Wyss) où il était détenu et s'était enfui en Franche-Comté ;

1 Sources : Archives de l'évêché.

que quelques détails sur ces événements se lisaient dans l'« Histoire de La Neuveville » par Schnider et Gros et dans notre volume : « Le Jura protestant ».

Nous ne pensions pas alors nous occuper de cette affaire d'une manière plus approfondie, mais les circonstances nous y ont amené. Comme nous consultions les archives de l'évêché sur les paroisses protestantes, il nous arrive un beau jour des Archives de l'Etat de Berne un colis de 5,8 kg. contenant des documents relatifs aux troubles Petitmaître. Devant cette avalanche inattendue de lettres, de réclamations, de mémoires de tout genre, nous passâmes par un moment d'épouvante à la pensée de devoir feuilleter tout ce dossier. Mais la lecture des premières pages éveilla bientôt en nous le désir de connaître mieux cette histoire. L'exposé qui suit révélera aux personnes qui voudront bien s'intéresser à une page tourmentée de l'histoire de La Neuveville le résultat de ces recherches.

2. La situation générale

Pour comprendre les événements dont il s'agit, il faut savoir quelle était l'organisation de la ville et du pays. La Neuveville faisait partie de l'évêché de Bâle, qui avait comme souverain un prince-évêque résidant à Porrentruy depuis la Réformation. La Neuveville, qui formait à elle seule un des États de la principauté, jouissait de certaines franchises accordées par son fondateur, l'évêque Gérard de Vuippens. Les autorités de la ville étaient composées de deux corps : le Conseil et le Commun, comprenant chacun 24 membres. L'autorité exécutive, qu'on appelait le Magistrat, était extraite de ces deux corps et présidée par deux maîtres-bourgeois fonctionnant à tour de rôle année après année. Celui qui n'était pas en fonction portait le titre de Maître-bourgeois « reposant ». Le Magistrat se considérait comme ayant une autorité absolue sur les administrés et n'ayant de compte à rendre qu'au prince. Il y avait là une petite oligarchie sur le modèle de celle de Berne. Critiquer son administration, c'était crime de lèse-majesté. La population n'avait autre chose à faire qu'à obéir et à s'incliner devant ces petits « seigneurs ».

Le gros des habitants se répartissait entre trois confréries ou abbayes : les vigneron, les pêcheurs, les cordonniers. On pouvait en faire partie sans pratiquer un de ces métiers. Ces confréries possédaient chacune une maison avec débit de vin et des fonds.

Les Neuvevillois, qui étaient en majorité bourgeois de la ville, s'occupaient surtout de la culture de la vigne pour leur compte particulier ou au service de grands propriétaires. Le vin était vendu au dehors, soit dans l'évêché, soit dans le canton de Berne, avec lequel existait un traité de commerce. Cette vente formait, avec le produit du bois des forêts, le plus clair des revenus de la ville.

Il y avait naturellement des artisans à La Neuveville occupés à divers métiers usuels. Dans une première liste de 60 partisans de Petitmaître étaient mentionnés 4 horlogers, 2 notaires, 4 orfèvres, 3 menuisiers, 1 faiseur de bas, 1 vitrier, 6 couvreurs, 3 charpentiers, 2 charrons, 4 marchands, 1 faiseur de boîtes de montres, 1 sellier, 1 perruquier, 1 charretier, 1 chirurgien, 4 cordonniers, 1 maréchal, 1 tailleur, 1 maçon, 2 tourneurs, 2 tonneliers, 1 serrurier, 1 tuilier, 3 sans profession indiquée. Cette nomenclature est incomplète puisqu'elle ne concerne qu'une partie des habitants de la ville. Telle qu'elle est, elle donne néanmoins un tableau intéressant de l'activité des Neuvevillois.

Il y avait à La Neuveville deux lieux de culte : La Blanche-Eglise et le temple. Celui-ci, construit en 1720 place du Prince (aujourd'hui de la Liberté), remplaçait la chapelle Ste-Catherine, qui datait de la construction de la ville et en avait toujours été le sanctuaire principal. A cause de son éloignement, la Blanche Eglise n'était utilisée que pour les grandes solennités chrétiennes et pour les services funèbres. Deux pasteurs et un diacre dirigeaient la vie religieuse de la population.

La vie ne s'écoulait pas toujours comme un fleuve sans remous. En temps ordinaire, le travail, la nécessité de gagner la vie de la famille, accaparait sans doute l'esprit et l'attention des citoyens. Mais il fallait peu de chose pour faire ressembler la cité des bords du lac à une chaudière en ébullition. La constitution de clans familiaux, qui n'étaient pas toujours animés de sentiments très amicaux les uns vis-à-vis des autres, y contribuait pour une bonne part. On l'avait bien vu au siècle précédent lors des troubles occasionnés par l'affaire de pasteur Abram Bosset¹. On devait le constater encore dans « les troubles Petitmaître ».

3. Jean-Rodolphe Petitmaître

La famille Petitmaître était une très ancienne famille de La Neuveville. Un de ses membres s'était établi en 1544 à Yverdon, où il acquit la bourgeoisie de cette ville tout en conservant celle de son ancienne commune. L'un de ses descendants, Samuel-Nicolas, fut nommé pasteur à La Neuveville le 18 novembre 1720 et installé le 9 février de l'année suivante, à l'occasion de la dédicace du nouveau temple. Nous aurons à parler de lui à propos des troubles.

Quant à Jean-Rodolphe, il suivit les écoles de la ville et fit un apprentissage d'orfèvre, qu'il compléta par un tour de France qui l'amena en Bourgogne, dans le Montbéliard et ailleurs ; il s'y perfectionna dans son métier et y retourna quelquefois dans la suite

1 Ch.-A. Simon : « Le Jura protestant », p. 141.

Revenu dans sa ville natale, il s'y établit comme orfèvre, épouse Mlle Isabelle Bourguignon et a trois enfants : deux filles et un fils, qui deviendra officier dans un régiment suisse à l'étranger.

Petitmaître faisait partie du Conseil, avec son collègue J.-F. Himly, horloger. Il eut ainsi l'occasion d'entrer en rapport avec l'administration et de se rendre compte de ses divers rouages et des procédés des personnes en charge. Il en conclut qu'il y avait bien des lacunes à combler et des réformes à introduire. Chez les gens aux honneurs, on s'attachait avec énergie aux situations acquises et aux privilèges dont on jouissait ; on estimait que le peuple était là pour obéir, même avec reconnaissance. L'on redoutait les changements et le mot d'ordre des possesseurs du pouvoir était : « pas de nouveautés ! »

D'autre part, on était dans le « siècle des lumières ». Un souffle libéral gagnait les populations, qui étaient fatiguées de la tutelle à laquelle on les soumettait ; elles souhaitaient plus de liberté dans les affaires politiques et économiques afin d'arriver à un niveau de vie un peu plus favorable. C'est cet état d'esprit qui fomentera les troubles d'Erguël en 1733, les mouvements populaires en Ajoie sous la direction de Petignat et à Berne sous celle de Henzi. Il n'est pas étonnant que cette agitation se soit aussi manifestée à La Neuveville à cause des incorrections de l'administration, et que des revendications aient été réclamées avec insistance par Petitmaître et ses acolytes. Leur tort a été de passer à des voies de fait.

4. Premières escarmouches

Les affaires financières de la ville étaient entre les mains des « maîtres du sceau », qui avaient à leur service un caissier chargé de faire la rentrée des sommes dues. Au temps qui nous occupe, c'est Pierre Cellier qui revêt ce poste. Petitmaître l'accuse de « friponnerie » pour avoir omis de comptabiliser des sommes encaissées. L'affaire est soumise à la justice et tout se termine à l'amiable dans l'oubli des injures réciproques, le paiement des frais par moitié et une cordiale poignée de mains !

Quelques mois plus tard, Pierre Cellier, qui est âgé, renonce à ses fonctions et fait nommer Petitmaître à sa place. Celui-ci, désireux de mettre de l'ordre dans ses comptes, réclame de son prédécesseur les sommes dont il est reliquataire. Comme l'ancien caissier ne peut rembourser, on lui intente un procès dont il sort sans doute condamné, mais les avocats Jacot et de Pury de Neuchâtel interjettent appel et toute cette affaire ira se noyer dans les événements de 1734.

C'est maintenant Petitmaître qui sera sur la sellette parce que le maître-bourgeois, qui ne l'aime pas, le somme de lui remettre les carnets des créances au moyen desquels il fait rentrer les intérêts échus. Craignant toute espèce de tripotages s'il s'en sépare, Petit-

maître refuse de les céder, ne voulant les exhiber que devant tout le Magistrat réuni. C'est alors que se passe une chose qu'il n'est pas difficile de qualifier comme elle le mérite. Le maître-bourgeois fait publier dans les Eglises de la Montagne de Diesse, à Lignièrès et en Erguël, régions dans lesquelles La Neuveville a des capitaux placés, une mise en garde contre Petitmaître. Celui-ci l'apprend à Lignièrès. Craignant qu'on ne s'empare de ses carnets par guet-apens ou de toute autre manière, il les dépose chez le maire Fabry, de Lignièrès. Quand il veut les récupérer plus tard, ce maire refuse de les lui rendre, parce qu'il en a reçu l'ordre du maître-bourgeois de La Neuveville. Suffoqué d'indignation, Petitmaître s'adresse au château de Neu-châtel, qui ordonne au maire Fabry de remettre immédiatement ces carnets à leur légitime propriétaire.

Après cela, Petitmaître ne peut plus se faire d'illusions sur les sentiments que l'on a pour lui dans les hautes sphères de la ville. « J'ai éprouvé, écrit-il, leurs ressentiments et leur indignation, ce qui me tourne à flétrissures au-delà de tout ce que je craignais. » On lui suscite des difficultés à tout moment et, pour comble, on le glisse gentiment hors du Conseil, ce qui est une cause d'amertume pour lui.

Comme on le conçoit aisément, ces faits produisent de l'agitation dans la ville, ce qui engage le sympathique châtelain Jean-Michel Imer à écrire au prince pour le mettre au courant de la situation. De son côté, Petitmaître demande à S. A. d'intervenir pour qu'il puisse rentrer en possession des sommes qui lui sont dues par Cellier.

Le 23 décembre 1732, le prince répond au châtelain pour l'inviter à faire tout ce qui est en son pouvoir afin de finir ces querelles qui n'ont que trop duré. Le 5 janvier 1733, le châtelain prie S. A. par une lettre personnelle, parce qu'il a l'impression qu'il y a à la Cour de Porrentruy « quelqu'un... qui communique avec ceux de La Neuveville pour leurs manières de faire », de ne rien répondre à une députation éventuelle des autorités neuvevilloises avant de lui permettre de donner son avis. « Car, dit-il, j'ai sujet de mécontentement par leur conduite hautaine... comme s'ils voulaient pêcher en eau trouble... ; si je n'avais pas autant de zèle... pour bien administrer mon office, je ne prendrais pas tant de précautions. »

Peu après, Petitmaître se rend à la Cour où il est recommandé par un M. Besenval, de l'ambassade de France à Soleure, et présente un long mémoire sur la situation de sa ville natale et sur ses projets. Là-dessus, la Cour exprime au châtelain son mécontentement de ce que le Magistrat de La Neuveville manque de respect à ses ordres et laisse la justice languir dans des lenteurs inadmissibles. Alors, une députation de l'autorité neuvevilloise part pour Porrentruy afin de se justifier et d'accuser Petitmaître. Elle semble avoir atteint son but, car le prince fait notifier à celui-ci de « se contenir dans la subordination requise envers ses supérieurs ». Petitmaître ne peut accepter cette sentence sans autre et le duel à coups de très humbles suppli-

cations à S. A., de mémoires assez étendus, de citations à comparaître devant le Conseil et de refus d'obéir, continue jusqu'à la fin de l'année 1733.

5. La Bourgeoisie entre en lice

Les aventures de Petitmaître et ses démêlés avec le Magistrat ne pouvaient pas laisser le peuple neuvevillois indifférent. Il reconnaît bien vite en lui un homme dévoué au bien général et n'ayant en vue que la prospérité de la ville. Spontanément les membres de la Bourgeoisie (autrement dit du peuple) viennent se ranger autour de lui. En peu de temps, ce groupement compte 60 hommes.

Une vingtaine d'entre eux, les dirigeants du mouvement, se réunissent secrètement le 3 janvier 1734 « au Stift près de la grande Eglise », qui n'est autre, comme le dit un document, que « Grenétel, maison appartenant à MM. de Berne », où demeure le receveur des Bernois, nommé Bourguignon. On y décide de prier le Magistrat d'entreprendre des réformes dans l'administration de la ville. Tous les assistants signent une déclaration dans ce sens, sauf trois d'entre eux, dont l'un est un espion, qui, le lendemain, va raconter au maître-bourgeois tout ce qui s'est passé au Stift. A l'ouïe de ce rapport, le chef de la ville se met dans une violente colère et crie « que ceux qui ont été à l'assemblée n'avaient à faire autre chose... que de venir lui demander pardon à genoux et qu'il les recevrait en grâce ; que l'on prendrait ensuite l'auteur de cette assemblée et de ce projet et le mettrait en prison et... qu'il mériterait qu'on lui tranchât la tête ». Il s' imagine aussi qu'on mettra fin au mouvement en distribuant 6 ou 8 écus aux signataires. Mais c'est avec un sourire de commisération que ceux-ci reçoivent cette offre. Ils répondent fièrement que ce n'est pas de l'argent qu'ils demandent, mais de bons règlements.

De nouvelles recrues se joignent à eux, les adhésions se multiplient ; les trois confréries en corps entrent dans le mouvement « et, écrit un contemporain, en moins de 5 à 6 jours, il paraît que toute la bourgeoisie serait accourue pour signer et que si on l'avait dit au petit et au grand Conseil, il y en aurait aussi eu un bon nombre ».

En présence de ce mouvement, le Magistrat, qui se réunit extraordinairement le 5 janvier, pense qu'il faut agir rapidement pour l'étouffer. Désireux de connaître exactement les réclamations des Bourgeois, il fait demander à J.-J. Imer, l'un d'entre eux, le « par écrit qu'on disait qu'il avait copié du projet ». Il répond qu'il ne l'a plus. Le lendemain, nouvelle séance, à laquelle J.-J. Imer et sept autres Bourgeois soupçonnés sont cités à comparaître. Petitmaître, informé de la chose, se rend à la maison de ville pour « veiller que l'on n'agisse par violence avec eux ». On cherche à les faire parler, les uns par des promesses, les autres par des menaces. On demande

à Petitmaître son projet avec la liste des signataires. « Faites-moi cette demande par écrit et je répondrai de même », répond-il, puis il se retire et se rend chez le châtelain se plaindre du Magistrat, qui ne montre pas la moindre compréhension de la situation et des problèmes vitaux qui se posent. Il réclame la convocation des deux conseils. Ni lui, ni son collègue Himly, n'y sont convoqués, ce qui les engage à faire avancer leur entreprise en priant les Bernois d'intervenir « pour demander l'exécution du traité fait en août 1717 à Reiben et Büren... dont le Magistrat n'a tenu aucun compte ».

Car des troubles avaient déjà eu lieu à La Neuveville au début du siècle, liquidés par la conférence de Reiben et de Büren en 1717 entre les représentants du prince, ceux de LL. EE. et de La Neuveville. Mais le Magistrat se garde bien d'exécuter les décisions prises. Les Bourgeois en sont irrités et exigent maintenant que l'on fasse enfin droit aux revendications justifiées de la population. On en a assez du désordre dans lequel on vit et de la tyrannie des grands ; on élabore un programme dont voici les 12 points les plus importants. On demande de :

- 1) réduire le nombre des membres du petit conseil de 24 à 12, d'où économie et meilleur équilibre avec le grand conseil ;
- 2) introduire une modification des emplois afin d'en diminuer les frais ;
- 3) restreindre l'autorité des maîtres-bourgeois en limitant la durée de leurs fonctions, qui sont maintenant à vie ;
- 4) interdire les brigues, manœuvres et cabales dans la répartition des fonctions ;
- 5) créer un service de contrôleurs pour veiller aux intérêts de la ville ;
- 6) créer une chambre des veuves et orphelins chargée de s'occuper des malheureux de concert avec les contrôleurs ;
- 7) administrer à part les biens de la ville et ceux de l'Hôpital !
- 8) prévoir une meilleure administration des revenus et des comptes en évitant les dépenses inutiles ;
- 9) améliorer l'organisation militaire par la suppression des traitements fixes délivrés aux officiers, qui seront payés par journées d'exercice ;
- 10) agir avec prudence dans la réception des bourgeois et habitants afin que l'intérêt public ne soit pas lésé ;
- 11) abaisser de 200 à 20 ou 30 écus la redevance à payer au Fonds d'hospice par une femme étrangère qui épouse un bourgeois ;
- 12) mettre en ordre les archives ainsi que tout ce qui concerne l'Eglise, les relations avec la Seigneurie, les confréries, les incendies, la garde forestière, les corvées dont des gens sont exemptés gratuitement et injustement.

En prenant connaissance de ce programme, on doit convenir que les Bourgeois de La Neuveville, qui aimaient à se nommer « les bien intentionnés », n'exagéraient pas leurs exigences et étaient en droit d'attendre un peu de compréhension de la part des hommes au pouvoir ; mais ils doivent bientôt constater qu'il n'y a rien à attendre d'eux, car ils ne veulent pas « procurer de redressements » et ils concluent avec déception et tristesse : « on a la douleur de remarquer et d'apprendre de toutes parts qu'ils ont mis la ville dans le décri ».

6. Où les choses se gâtent de plus en plus

Pour répondre au désir de S. A., qui souhaite une entente entre les parties, le châtelain Imer convoque les autorités afin de prendre connaissance des réformes proposées par les « bien intentionnés ». Petitmaître en fait un exposé qu'il termine par la question des finances. Il n'a aucune confiance en l'honnêteté des Maîtres du Sceau et, pour éviter tout danger de dépenses exagérées de leur part, il réclame une des deux clefs du Sceau, c'est-à-dire du local du trésor. Il demande en outre que l'on notifie aux débiteurs l'ordre de ne s'acquitter de leurs redevances qu'en présence d'un des « bien intentionnés ».

A l'ouïe de ces revendications, les seigneurs du grand et petit conseil ne disent rien, mais quand Petitmaître réclame la fameuse clef, il ne peut l'obtenir que sous menace de faire garder la maison de ville par des hommes armés, mesure qu'il prend d'ailleurs tôt après.

A la suite de cette séance houleuse, les autorités de la ville envoient une délégation au prince pour le mettre au courant de la situation. Les délégués, les sieurs Gibollet et Subelin, racontent à S. A. ce qui s'est passé à la séance, où Petitmaître a parlé « d'un air haut, supérieur et fier ». Dans ces conditions, ils prient S. A. d'« accorder au Magistrat de La Neuveville sa haute et puissante protection contre une Bourgeoisie qui... ne laisse pas de se révolter ouvertement en se mettant à plusieurs égards à la place de son Magistrat, contre son devoir et ses intérêts... » Ils prient aussi S. A. « d'émaner (adresser) une lettre à la Bourgeoisie... lui ordonnant de rétablir le tout dans son « pristin état », de remettre au Magistrat la clef du sceau extorquée avec violence, de retirer le monde armé qui fait la garde devant la maison de ville... », puis de se soumettre. Après quoi on écouterà ses doléances.

De son côté, Petitmaître, qui ne veut pas que S. A. n'entende qu'une cloche, lui fait parvenir le 7 février un rapport signé par dix-huit de ses partisans pour l'informer de l'opposition du Magistrat aux justes revendications du peuple et de son projet de liquider

toute cette dispute par un procès dans lequel les conseils seraient les juges et les Bourgeois les accusés.

Le prince répond le 10 février à ce mémoire en constatant avec plaisir le respect que l'on a pour lui et en déclarant qu'il cherchera toujours le bien de la ville et des particuliers. Mais exiger violemment la clef en question et monter la garde à la maison de ville comme les Bourgeois se sont permis de le faire, ce sont « des choses que l'on nomme des voies de fait qui sont défendues par toutes les lois et parmi tous les peuples ». En conséquence, il ordonne de rétablir les choses comme elles étaient avant le 2 décembre, en rendant au Magistrat toute la soumission qui lui est due, de lui rendre la clef et de suspendre la garde. Le Magistrat examinera les griefs et tâchera de donner satisfaction, sans le secours de gens du dehors (Bernois). Tout cela sera conforme à la justice, aux serments prêtés « et à l'honneur que vous vous devez à vous-mêmes ».

Le même jour, les Bourgeois reçoivent une missive de LL. EE. de Berne dans laquelle nous lisons ce qui suit : « Vos brouilleries pourraient facilement se changer en une flamme dangereuse... si vous ne mettez pas fin à ces inconsidérations et à ces mécontentements entretenus les uns contre les autres, ces choses pourraient aisément vous précipiter dans la ruine. » Ce que les Bourgeois de La Neuveville, ont donc le mieux à faire, c'est de remettre leurs plaintes « au Magistrat, qui les pèsera sans prévention... après s'être dépouillé de tout sentiment de mécontentement et de toute passion et surtout que l'on laisse de côté toute voie de fait ». Ce sera la paix et « si nous pouvons vous être de quelque utilité, nous ne manquerons pas de le faire ». Que de belles phrases !

Au reçu des missives du prince et de LL. EE., Petitmaître convoque, le samedi 13 février, une grande assemblée populaire à la Blanche Eglise pour lui en donner connaissance. Après une discussion prolongée, où l'on émet la pensée que si le prince connaissait tout, il serait d'accord avec le mouvement populaire, la Bourgeoisie décide néanmoins, pour lui complaire, de rendre la clef et de lever la garde à la maison de ville, à condition que l'on pose les sceaux des trois confréries à la porte du trésor et ailleurs.

Le lendemain, dimanche 14 février, le châtelain fait lire en chaire, après le culte, le mandement du prince pour que tout se passe en plein jour, puis il convoque sur le lundi 15 une grande assemblée générale à l'église de la ville pour traiter toutes les questions en cours et chercher des accommodements. Si le Magistrat accueille avec satisfaction le désir du prince « que les choses soient remises sur le pristin état », les Bourgeois estiment de leur côté qu'il ne l'aurait pas exprimé s'il avait connu le véritable état des choses. Ce qui est un scandale, c'est que les biens de la Bourgeoisie sont employés pour lutter contre « les bien intentionnés ». Il n'y a rien à attendre du Magistrat et les Bourgeois écrivent à S. A. pour la supplier d'envoyer

des commissaires prendre les choses en mains avant que ce ne soit trop tard.

Petitmaître écrit aussi au conseiller bernois Bondeli pour lui dire la déception qu'il éprouve en face de l'attitude de M.M. de Berne et son espoir « que LL. EE. n'interviendront présentement qu'en ceci, que pour engager notre Magistrat à se conformer à ce que le prince a prescrit »...

Cette dernière phrase fait allusion aux démarches faites par le Magistrat à Berne, Bienne et à M. Chambrier, de Neuchâtel, pour demander conseil. Une lettre étant arrivée de Bienne, le châtelain convoque une séance pour en prendre connaissance. Il constate alors dans l'assistance « une grande démangeaison » pour demander du secours à Berne, surtout quand il eut donné connaissance du dernier message de S. A., dont le maître-bourgeois n'est pas content. On décide sur-le-champ d'aller à Berne et l'on voit le 27 février le maître-bourgeois partir à la tête de six cavaliers.

Tout cela, pense le châtelain, ne contribue pas à la paix. « Les Bourgeois se tiennent collés à leur projet de Règlement, le Conseil et Commun voudrait de son autorité en faire un à leur mode... J'espère que la Providence dirigera les affaires pour le bien de la bonne cause et j'en fais mes vœux. »

7. Berne à la rescousse

Ce n'est pas la première fois que LL. EE. de Berne intervenaient dans les affaires de La Neuveville ; à plusieurs reprises déjà, on avait eu recours à leur sagacité. Il n'est donc pas étonnant que Petitmaître et ses amis aient aussi tourné leurs regards vers ces protecteurs séculaires, dans l'espoir de trouver en eux un appui dans leurs légitimes revendications. C'est pourquoi, deux mois avant le départ de la délégation du Magistrat, c'est-à-dire le 3 janvier 1734, Petitmaître et Himly étaient allés à Berne afin de s'entretenir de leurs affaires avec les membres du gouvernement. Ils s'en vont frapper à la porte de M. d'Erlach, qui les reçoit très mal. « Allez-vous-en par devant votre Magistrat, leur crie-t-il ; il ne convient pas que vous fassiez pareille démarche... Si nos bourgeois faisaient de pareilles choses, il pourrait bien leur arriver des affaires qui ne leur feraient pas plaisir... »

Déconcertés par une réception aussi inattendue, nos deux Neuvevillois vont rendre visite aux autres membres du Conseil, qui trouvent leur projet de règlement juste et bon et ne voient aucun mal dans la création de leur association. Mais on leur conseille pour finir, et c'est le refrain général, de faire une nouvelle démarche auprès de leur Magistrat. Ils apprennent aussi avec intérêt que LL. EE. « regardaient... le maître du sceau Benoit Imer pour un des plus grands impies qu'il y eût dans le corps helvétique ». Or, cet individu était

le plus acharné de leurs ennemis. Voilà comment s'était déroulée la démarche à Berne de Petitmaître et de Himly.

Quel sera le résultat de celle que le Magistrat de La Neuveville va entreprendre à son tour ? Il était à présumer que le maître-bourgeois et ses cinq compagnons seraient mieux reçus par M. d'Erlach que leurs adversaires. Il ne leur fallut en effet que peu de jours pour décider LL. EE. à envoyer des commissaires à La Neuveville.

Pendant ce temps, les discussions continuent dans cette cité. Le 28 février, le lendemain du départ de la délégation du Magistrat pour Berne, Petitmaître, qui a des raisons de craindre l'intervention des Bernois, supplie le chancelier Laubscher d'engager S. A. à envoyer des commissaires à La Neuveville pour arbitrer sans tarder le différend en cours.

D'autre part, il fait savoir aux Bernois qu'« au lieu d'examiner nos griefs... le Magistrat continue à les éluder et prendre une route toute différente et directement contraire aux ordres de notre prince... La députation qu'ils ont envoyée à Berne est hors de l'ordre et hors de temps... Dès là nous nous persuadons que LL. EE. n'interviendront présentement qu'en ceci que pour engager notre Magistrat à se conformer à ce que le prince a prescrit... »

Un homme qui n'est pas dans une situation agréable, c'est le châtelain Imer. De tout son pouvoir, il cherche à rapprocher ses administrés les uns des autres et à ramener la paix dans la cité. Comme il voudrait pouvoir annoncer au souverain le rétablissement d'un état normal dans la population ! A défaut de cela, il met S. A. au courant des événements. Le 4 mars, il l'informe qu'on ne sait rien encore de Berne, où les Deux Cents devaient s'occuper incessamment de la demande d'envoi de commissaires à La Neuveville. Comment doit-il se comporter à leur égard, s'il en vient ? Il apprend que les Bourgeois ont le dessein de les recevoir respectueusement, mais de leur dire aussi « que les mésintelligences de La Neuveville en cas de jugement ou autrement dépendaient de leur souverain et non de LL. EE. » Le châtelain aimerait bien savoir quelle attitude S. A. lui ordonne de prendre de son côté si les Bernois viennent.

C'était le grand moment de s'informer, car le jour suivant, 5 mars, Berne annonçait au souverain du pays qu'en vertu de la combourgeoisie existant entre le canton de Berne et La Neuveville, une députation serait envoyée dans cette dernière localité dans l'espoir de la pacifier.

S. A. répond sans tarder au châtelain Imer : « Vous savez par nos précédentes combien nous nous sommes donné de peine de tranquilliser les esprits de part et d'autre dans ce tumulte arrivé à La Neuveville ; si pourtant malgré nos soins l'on ne saurait s'accommoder et que ceux de Berne arrivent, vous ne pouvez vous empêcher de les complimenter sur leur arrivée, avec mention que l'on espère qu'on n'entreprendra rien de contraire à nos régalies. Sur ce qui se

passera ensuite Nous vous recommandons à la Sainte Garde de Dieu.» Cette réponse, si touchante soit-elle, n'est pas celle qui convenait. Elle aurait dû consister dans l'envoi accéléré de commissaires à La Neuveville. Dommage que les conseillers du prince n'aient pas eu l'idée de le lui proposer.

8. Première intervention bernoise

Conformément à la décision des autorités bernoises, deux commissaires, le conseiller Thormann et le secrétaire Gross, arrivent à La Neuveville et s'établissent chez le capitaine Rosselet. Informé de leur présence, le châtelain Imer va les complimenter et recevoir leur promesse de ne rien entreprendre contre les droits de S. A.

De son côté, le Magistrat s'empresse d'aller les saluer, leur souhaiter la bienvenue et de les remercier de leur intervention dans les troubles occasionnés par les Bourgeois, qu'ils attaquent avec violence. « Il s'agit, dit-il, de ramener ces gens-là à leur devoir, de les obliger à reconnaître leur faute... Rien jusqu'à présent n'a pu ramener ces factieux à la soumission qu'ils doivent à leur Magistrat. Ils veulent des choses contraires aux libertés et aux franchises... ils veulent élever un « Thrône » à l'anarchie. »

Les Bourgeois à leur tour présentent un mémoire montrant que « le Magistrat ne satisfait pas à ce qui avait été traité à Büren et Reiben en 1717 en dressant un bon règlement... » C'est ce qui a engagé quelques Bourgeois à prendre l'initiative de réformer ce qui est défectueux « conformément au droit que la Bourgeoisie a de procurer son bien propre quand on le néglige ». Ils demandent donc au Magistrat de rendre compte de son administration et déclarent vouloir rendre la clef à condition que l'argent et les papiers soient en sécurité.

Les députés de Berne, désireux d'arranger les choses, offrent au Magistrat et à la Bourgeoisie de détenir les clefs du trésor. Le Magistrat n'y est pas disposé. Pour le décider, les députés lui proposent de donner un revers déclarant que cet acte ne devra jamais être considéré comme un droit et être tiré à conséquence.

Pendant quelques jours, les émissaires bernois causent avec les uns et avec les autres, s'informent et constatent que plusieurs objets sont en cause : les finances, à propos desquelles les Bourgeois reprochent aux membres du Magistrat d'en profiter indument ; la constitution de la ville, qui aurait besoin d'être complètement modifiée et rendue plus démocratique ; la composition des autorités et des fonctionnaires dont les titulaires devraient être moins nombreux, etc... Les députés écoutent, enregistrent les opinions diverses, s'efforcent de comprendre la situation et prêtent une attention sympathique aux revendications bourgeoises.

C'est ce que remarqué avec plaisir le châtelain dans une lettre à S. A. Car il a soin de mettre régulièrement le prince au courant de ce qui se passe dans la Neuveville. Le 21 mars, il lui laisse entendre qu'il serait peut-être utile qu'il se rende à Porrentruy pour l'entretenir de la situation. Comme le Magistrat ne lui communique pas les rescrits de S. A., ni le résultat de ses conversations avec la Cour, il serait bon que S. A. ne répondît rien ni aux uns ni aux autres avant d'avoir requis l'avis de son représentant à La Neuveville. Il ajoute que les choses ne s'arrangent pas à cause de la résistance du Magistrat. « La Bourgeoisie, écrit-il, l'emporte dans les négociations de paix, ce qui me fortifie qu'elle est protégée et approuvée dans ses demandes, pour quoi il est bon de la ménager en Cour... Je remarque que les Seigneurs commissaires de Berne entrent agréablement dans mes desseins et mes vues. »

Au reçu de cette lettre, le prince répond avoir tant de confiance en son châtelain qu'il ne fera plus aucune déclaration sans son avis. Quant à son voyage à Porrentruy, c'est à lui de voir si dans les circonstances actuelles, il peut vraiment s'absenter de La Neuveville.¹

Le 21 mars, ces Messieurs de Berne s'accordent un congé et vont passé la journée chez le bailli de l'Isle St-Jean, dont l'administration s'étendait sur une bonne partie du Seeland. Tandis qu'ils sont à table leur parvient une lettre du maire Thellung, de Bienne, qui « en sa qualité de bourgeois de La Neuveville remercie des soins véritablement paternels que ces Seigneurs se donnent... afin que les fâcheux troubles de ladite ville soient pacifiés, le tout mis dans l'état de subordination naturel et la Bourgeoisie réunie avec leur Magistrat et elle contente et satisfaite ». Il demande en outre à ces Messieurs la permission de venir leur faire sa « révérence ». M. Thormann charge son secrétaire Gross de lui répondre qu'il peut venir quand il lui plaira.

Il est probable qu'autour de la table baillivale de l'Isle-St-Jean, on parla d'autre chose encore que de la pluie et du beau temps et que les affaires de La Neuveville furent examinées avec soin. D'ailleurs, les commissaires étaient en communication régulière avec LL. EE. qui leur suggéraient leurs avis. C'est ainsi que le 25 mars, ils proposent de la part de leur gouvernement de commencer par l'examen des comptes devant le Conseil et Commun et d'inviter les confréries à s'y faire représenter chacune par un délégué et d'engager le Magistrat à ne pas s'opposer à la présence éventuelle de Petitmaître, attendu que comme il est à présumer que les affaires publiques ont été gérées avec probité, cette constatation le remplira de confusion.

1 Ce voyage aller et retour exigeait plusieurs jours ; le premier jour, on allait généralement loger à Bellelay ; le lendemain, on descendait les gorges du Pichoux et remontait les Rangiers pour arriver à Porrentruy. Les conférences avec la Cour ou le prince pouvaient durer plusieurs jours et le retour se faisait dans les mêmes conditions. C'était long et coûteux.

Mais le Magistrat n'est pas d'accord avec cette proposition et présente de son côté le contre-projet suivant :

- 1) La garde sera levée et la clef remise aux Bernois.
- 2) Le Magistrat donnera lui-même les siennes. Tout sera rendu au moment voulu.
- 3) Les Députés bernois seront présents à la reddition des comptes.
- 4) Six Bourgeois des confréries y assisteront sans suffrage ni voix délibérative.
- 5) On les examinera dans leur tenue actuelle.
- 6) Que les Bourgeois renoncent à la confection d'un Règlement qui est une affaire de l'autorité.
- 7) On ne changera rien à la manière de faire les comptes et les Bourgeois mettront leur sceau à cette pièce.
- 8) Les Bernois donneront leur garantie à ce revers.

C'est le 30 mars que le Magistrat formule ce programme, qui n'est suivi d'aucune réalisation, car chaque parti reste sur ses positions. Voyant qu'il n'y a rien à faire pour le moment, les Bernois retournent à Berne un des premiers jours d'avril pour faire rapport à LL. EE. et recevoir d'elles des directives pour la suite.

9. Incidents regrettables

Le 7 avril, le Magistrat écrit à la Cour qu'avant de partir, les Bernois ont exhorté « nos Bourgeois à la paix et à la tranquillité et surtout de s'abstenir de toutes voies de fait. Cependant, droit le lendemain au soir, ces Bourgeois s'avisèrent de mettre des cadenas à la porte des archives, soit au lieu appelé trésor et un à la porte du poile du conseil... outre la garde qu'ils continuent de faire... »

Si la grande majorité des Bourgeois est du parti de Petitmaître, il y a une minorité composée de 43 individus, qui n'a plus voulu se laisser embrigader. A la tête de ces opposants se trouve F.L. Crette, docteur en médecine, qui écrit le 12 avril à S. A. pour blâmer la « Ligue qui s'est formée contre notre Magistrat sous le titre de *Bourgeoisie générale*. Nous désapprouvons sa conduite et n'avons aucun sujet de plainte contre notre Magistrat, dont l'administration dans les affaires publiques n'est pas moins sage qu'elle est douce et bienfaisante pour les Bourgeois. Il l'a prouvé en promettant d'examiner les règlements... et de les corriger si c'est nécessaire ». Ces 43 plaignent leurs concitoyens qui se sont laissé entraîner dans cette aventure et renouvellent leur fidélité à S. A.

Cette lettre venait d'être expédiée quand se produit le lundi, 12 avril, une regrettable *scène de violence* commise par les Bourgeois. Après la prière à l'église, le châtelain et MM. du Conseil et

Commun se rendent devant la maison de ville « pour exposer en montes l'umgelt et les bancs de la boucherie ». Petitmaître s'y trouve aussi avec ses collègues et fait lecture d'un factum contre lequel proteste le maître-bourgeois ; les Bourgeois demandent que les papiers qui sont dans les armoires ainsi que la bourse commune soient déposés dans le local des archives sous la tour carrée. Comme on leur répond que l'on prendra une décision le soir même, ils arrêtent le maître-bourgeois en le serrant de près et en le tirant par son manteau, ainsi que le châtelain. Ils les auraient peut-être malmenés davantage si on ne les avait pas fait entrer, le châtelain dans sa maison et l'autre dans la maison voisine.

Ce n'est pas tout ; les émeutiers sonnent l'alarme, les Bourgeois accourent de toutes parts, des sentinelles sont placées sabre en mains devant la maison où le maître-bourgeois est retenu. Elles se retirent cependant quand le châtelain leur annonce que le Magistrat va se réunir. Celui-ci décide de leur ouvrir le poile de la maison de ville « pour y « cadenater » où ils voudraient et qu'on remettrait les clefs du sceau entre les mains de Mr. le châtelain en attendant la fin de ces difficultés ». Les Bourgeois refusent, alléguant « qu'il fallait absolument mettre toutes choses dans le trésor et que si on ne voulait pas passer par là, ils garderaient MM. du sceau avec les armes dans la maison de M. le châtelain sans les en laisser sortir ». Devant cette menace, le châtelain et cinq Bourgeois vont enfermer les choses en question dans le trésor, ce qui n'empêche pas la garde de rester à son poste.

Cette aventure devait être fatale à Petitmaître et à sa cause. En n'arrêtant pas ses acolytes dans leurs excès et leurs voies de fait, il se rendait coupable de révolte contre l'autorité et signait son arrêt de mort, étant donné les dispositions du Magistrat et des Bernois vis-à-vis de ceux qui étaient à leurs yeux non des concitoyens, mais des sujets. Tout laisse à penser qu'il a été débordé par les événements.

Le Magistrat s'empresse, comme on le présume bien, de nantir le prince de ces faits, persuadé qu'il ne manquera pas de le prendre sous sa protection « et de lui tendre la main, en employant les remèdes prescrits par la loi et l'usage de tous les tribunaux ». Il espère que S. A. fera administrer la justice et montrera qu'elle n'a pas abandonné le Magistrat « comme on le dit ».

C'était pour le prince le moment d'agir énergiquement en envoyant des commissaires pour prendre les affaires en mains et ordonner ce qui était juste. Au lieu de cette mesure gouvernementale qui s'imposait, S. A. se borne à rendre un nouvel édit invitant les Neuchâtelois à se rapprocher les uns des autres et à s'entendre, après quoi elle enverrait des commissaires, mais à leurs frais respectifs ! C'était manquer le coche une fois de plus.

Déçu, le Magistrat continue d'intriguer avec Bienne et Berne par l'intermédiaire du fameux Benoit Imer, qui séjourne dans cette

dernière ville pendant plusieurs semaines. Le maire Thellung, de Bienne, envoie à Berne son secrétaire Blöesch pour s'entendre avec LL. EE. et bientôt après annonce que les anciens députés de Berne, MM. Thormann et Gross, retourneraient à La Neuveville avec deux envoyés de Bienne, pour examiner les comptes depuis 1721 en présence des responsables du Magistrat et de trois Bourgeois ; ces derniers devraient se tenir près de la porte de la salle des séances sans dire mot ; Petitmaître et les autres principaux mutins n'y seraient pas admis, tant on avait peur des révélations et des accusations qu'ils pourraient produire. Il y aurait trois secrétaires : un Jaquet, de Bienne, le banderet Lambelet, de Neuchâtel et le greffier de La Neuveville. On conseille aux délégués de ne pas loger chez le capitaine Rosselet, dont les sympathies pour les Bourgeois sont connues, mais si possible dans la maison de Mme de Gléresse.

Les choses ne semblent pas devoir « traîner ». Berne écrit une lettre menaçante aux Bourgeois et une au Magistrat pour lui recommander de préparer des cachots. Le 4 juin, le maire Thellung annonce à la Cour qu'il a accepté l'invitation des Bernois de se rendre à La Neuveville pour veiller aux intérêts de S. A. Il profite de l'occasion pour prier ces Messieurs de Porrentruy de chercher à liquider aussi vite que possible les troubles d'Erguël et de l'Ajoie parce que toutes ces agitations sont malsaines et funestes.

10. Seconde intervention bernoise

C'est le 15 juin que les commissaires bernois Thormann et Gross reviennent à La Neuveville « avec grand train » et logent de nouveau chez le capitaine Rosselet. Sont aussi présents le maire Thellung de Bienne, son secrétaire Blöesch et le trésorier Chambrier, de Neuchâtel, remplaçant le banderet Lambelet, désigné précédemment, mais qui s'est attiré la disgrâce des Bernois par ses indiscretions.

Ces messieurs sont venus pour examiner les comptes et ne tardent pas à se mettre à l'œuvre. Petitmaître et Himly, invités par courtoisie, assistent aux séances avec d'autres Bourgeois. Or, au fur et à mesure que l'on avance, le résultat de cet examen semble devoir être favorable à Messieurs du sceau. Que la balance des recettes et des dépenses boucle normalement, Petitmaître n'en doute pas. Ce n'est pas là que portent ses critiques, mais sur l'emploi des dépenses, spécialement sur la rubrique des « émoluments ». Il accuse les membres du Magistrat d'avoir profité personnellement d'une manière exagérée des ressources de la ville. Il le dit et le répète encore sans se gêner. Le châtelain reconnaît qu'il a raison de protester contre cet abus si contraire au règlement de 1721. Mais les experts ne veulent pas entrer dans ces détails. Les comptes bouclent favorablement, cela leur suffit. Un point, c'est tout !

Le bruit de cette attitude se répand dans la population et y fait naître une indignation générale, qui se traduit le 26 juillet par « des attroupements de femmes » et un semblant d'émeute sur le passage des commissaires. On s'en prend particulièrement au secrétaire biennois Bloesch, qui est violemment insulté. Les Bernois s'efforcent de calmer la population et la sédition prend fin. Mais tout cela a fortement aggravé la situation générale et indisposé les commissaires contre la Bourgeoisie, à tel point qu'ils déclarent ne plus être là en qualité de médiateurs, mais comme arbitres et qu'ils veulent maintenant « sentencier ». Ils entendent par là prendre la place du souverain. Ces intentions mettent très mal à l'aise le maire Thellung, qui s'en va le lendemain pour n'être pas mêlé à ces affaires délicates et en informe immédiatement la Cour.

De son côté, le Magistrat présente les excuses de la ville à MM. les commissaires pour les insultes qu'ils ont essuyées de la part « d'une partie de nos Bourgeois turbulents » et promettent de punir les coupables une fois que ces Messieurs auront « dicté la peine que les auteurs auront à subir si méritoirement ».

Pendant ces événements, le châtelain n'est malheureusement pas sur place. Chose contraire au bon sens, il a été envoyé par S. A. en Erguël pour la levée des dîmes. Il en est revenu pur repartir bientôt après pour Tramelan et les Franches-Montagnes. Sa présence eût été pourtant plus utile dans cette Neuveville déchirée par les passions.

D'autres part, les événements se précipitent. La revision de la comptabilité est terminée et a donné un résultat favorable à MM. du sceau. Depuis 1721, la fortune de la ville a augmenté de plus de 25.000 écus. Les Bernois vont l'annoncer à la Bourgeoisie. Mais il s'agit de prendre des précautions. A l'ouïe de ce succès du Magistrat, une émeute peut éclater dans la population, car elle a le sentiment que cet examen s'est fait d'une manière superficielle et qu'on n'est pas allé au fond de la question. Aussi, sans tambour ni trompette, LL. EE. font-elles entrer dans la ville 200 soldats bernois qui sont logés chez les Bourgeois, partisans de Petitmaître. Il y en a dans les familles les plus pauvres, qui sont obligées de les loger et de les nourrir convenablement. C'est une vraie calamité !

Le 29 juillet, les commissaires convoquent la Bourgeoisie à l'église devant laquelle veille un peloton de soldats. Les mesures ont été bien prises : il n'y aura pas d'émeute. Ces Messieurs font rapport sur la tenue des comptes, dont le résultat est très satisfaisant, les accusations portées contre le Magistrat sont sans fondement et ce que les Bourgeois ont de mieux à faire, c'est de reconnaître leur erreur et de se soumettre gentiment à leurs gouvernants. Ceux qui le feront seront délivrés de l'obligation d'entretenir des soldats.

La foule écoute dans un morne silence, mais bon nombre de Bourgeois se soumettent. Le retrait des soldats qu'on leur promet est un argument contre lequel l'affection pour Petitmaître et son entre-

prise n'a plus grande valeur. Le lendemain, il ne reste plus en ville que 70 à 80 soldats. C'est un coup de maître des Bernois !

Il s'agit maintenant pour les Bourgeois de rentrer en grâce auprès du Magistrat. Ils lui écrivent donc, le 4 août, pour solliciter son pardon et le retour de sa bienveillance à leur endroit. Ils déclarent que dans leur entreprise, ils avaient en vue non pas de causer des troubles, mais d'obtenir des arrangements qui leur paraissaient nécessaires. « Il s'est fait et dit diverses choses qui ont dû nécessairement offenser vos Seigneuries. » On les prie de bien vouloir oublier le passé et d'accorder avec le pardon « un Règlement tel que les Magnifiques Seigneurs Députés ont bien voulu promettre et que l'on doit attendre de leur bonté ». Cette requête est signée par 108 Bourgeois.

Le Magistrat répond par une amnistie générale, dont sont exclus J.R. Petitmaître, J.F. Himly, J.P. Bourguignon et Jean Racle. Il ajoute que bien que cette affaire ait occasionné des frais considérables à la ville, on n'en rendra pas les Bourgeois responsables et l'on travaillera incessamment à la rédaction d'un règlement.

Pour confirmer ces déclarations et éprouver la sincérité de la soumission des Bourgeois, le Magistrat convoque les 108 signataires, le dimanche 8 août, à l'issue des prières du soir, à la maison de ville. Après la lecture de certains documents, parmi lesquels leur requête et la réponse des autorités, on leur fait promettre fidélité au Magistrat par une poignée de main donnée au maître-bourgeois, Vincent Ballif, après quoi ils se retirent.

Grâce aux Bernois, le Magistrat sort vainqueur de toutes ces difficultés découlant de son administration équivoque, au sujet de laquelle il ne pourra jamais se bomber la poitrine en disant : « L'honneur est sauf ! »

Qu'est devenu Petitmaître pendant ce temps ? Constatant que l'examen des comptes tel qu'il était pratiqué allait tourner en faveur du Magistrat, il part avec Himly pour Porrentruy deux jours avant l'assemblée bourgeoise convoquée à l'église, afin de justifier son entreprise aux yeux du souverain et de solliciter son intervention. Mais ils sont arrêtés, par ordre du Magistrat, à Boujean, où ils « nuyaient ». On les a naturellement accusés d'avoir voulu s'enfuir. Ce reproche est contraire à la vérité. Si leur intention avait été de le faire, ils ne seraient pas restés sur les terres de l'évêché et auraient simplement passé la frontière neuchâteloise, derrière laquelle ils étaient en sécurité. On les incarcère à Bienne d'où on les ramène enchaînés et sous bonne escorte à La Neuveville.

On enferme Himly dans la prison de la Tour de Rive à l'ouest de l'église et Petitmaître dans la tour de Gléresse (maison Wyss), où se trouve le local des supplices. Il est enchaîné par un pied et mis au secret. Défense à quiconque de lui parler. Il n'y a qu'un monceau de paille dans son cachot. Bientôt il tombe malade. C'est à ce moment que le châtelain revient des Franches-Montagnes. Petitmaître le prie

de lui faire envoyer un quart de pot de son vin et un pasteur ; une autre fois, sa robe de chambre et une couverture pour se coucher sur la paille, ce que le châtelain lui accorde volontiers. Mais le maître-bourgeois, accompagné de 4 à 5 personnes, viennent chez lui lui en faire des reproches, qui l'indignent et l'écœurent. « Je suis affligé de la situation présente de La Neuveville, où beaucoup d'esprits sont dérangés, écrit le châtelain à S. A. Je crains que si Petitmaître devait y laisser la vie, les suites n'en soient encore plus fâcheuses. »

II. Le procès de Petitmaître

Il s'agit maintenant d'organiser le procès des accusés. Un différend s'élève à ce propos entre le châtelain et le Magistrat. Celui-ci émet la prétention de juger lui-même Petitmaître. Le châtelain ne veut pas en entendre parler parce que dans ce cas le Magistrat serait à la fois juge et partie, ce qui serait une illégalité. D'ailleurs, d'après le Coutumier, que les dirigeants de La Neuveville évoquent à tout propos, c'est au prince par son représentant qu'incombe l'obligation de désigner les juges. Il en écrit d'ailleurs à S. A. pour l'informer de ce différend en la priant de trancher la question et de répondre par exprès, afin de hâter autant que possible le départ des troupes bernoises, dont l'entretien occasionne de grands frais.

Le prince répond au châtelain qu'il est d'accord avec lui, qu'il faut prendre le Coutumier pour règle et faire en sorte qu'il ne se passe rien « dans cette affaire contre la justice, ni contre les droits haut-Régaliens, non plus que les délinquants puissent avoir quelques exceptions légitimes et fondées ».

Là-dessus, le châtelain Imer nomme la commission chargée d'interroger les prisonniers dans leurs cachots sous sa direction. Elle est composée de Moïse Montoizon, David Chiffele, Abram Baillif et Jean-Pierre Perrin. Petitmaître subit six interrogatoires entre les 3 et 14 août. Nous n'entrerons pas ici dans tous les détails fournis par l'enquête. Disons seulement que Petitmaître raconte que c'est à Saint-Rémy, en Bourgogne, où il semble avoir séjourné souvent, que l'idée d'élaborer un nouveau règlement communal s'est imposée à lui et que pour le faire admettre, il a réuni un certain nombre de Bourgeois, qui ont formé une association dirigée par un comité de 19 membres.

En cela, il ne pensait pas mal faire, ni s'élever contre le Magistrat, ni le renverser ; mais il désirait simplement provoquer une réforme des institutions. En ce qui concerne les voies de fait qui se sont produites, il reconnaît que c'était une faute, mais qu'il a été plus d'une fois débordé par ses acolytes et n'a pas su toujours les retenir.

Il admet avoir fourni à Berne la liste des administrateurs qu'il soupçonnait de malversations. Il s'agit en particulier d'une somme

considérable prêtée au capitaine Chiffele, qui n'a été comptabilisée nulle part.

Comme on s'étonne de la correction du style et de ses écrits, règlements, mémoires, apologies, il répond y avoir travaillé longtemps et en avoir parlé à certains personnages à Porrentruy, à Arlesheim, à Berne, à Neuchâtel, où les avocats Meuron et Lambelet lui ont donné un coup de main et à La Neuveville, où son parent, le pasteur Petitmaître, a mis ses écrits au point.

Il prend Dieu à témoin qu'il n'a jamais agi par esprit de vengeance et il demande aux autorités de lui pardonner ce qui dans sa conduite a pu les froisser. Quant à S. A., il n'a jamais songé à lui manquer ni de respect, ni de loyauté.

A ces renseignements, la commission d'enquête ajoute les réponses données par Bienne et Berne à des questions posées : 1) Petitmaître s'est plaint du Magistrat et l'a accusé de malversations. 2) Il a accusé non les teneurs de livres, mais les administrateurs des comptes d'infidélités dans leur mandat. 3) Il aurait voulu que les commissaires recachetassent les livres après chaque séance de revision et que l'on mît une garde au local, parce qu'à ses yeux toutes ces affaires n'étaient pas en sûreté. 4) Il a déclaré plusieurs fois aux commissaires que les maîtres-bourgeois devraient être déposés. 5) Il a dit souvent qu'il se chargerait de prouver que les fonds publics avaient considérablement diminué.

Après ces interrogatoires, le châtelain et ses adjoints admettent qu'il y a dans les actes de Petitmaître des motifs suffisants pour le faire comparaître devant un tribunal.

Mais de qui ce tribunal sera-t-il composé ? Le 27 juillet déjà, en l'absence et à l'insu du châtelain Imer, en tournée dans les Franches-Montagnes, son lieutenant, le maître-bourgeois reposant, J.-J. Ballif, convoque les membres du conseil non apparentés à Petitmaître pour constituer le tribunal qu'il entend présider. Ce sont : Vincent Baillif, maître-bourgeois en activité, le fameux Benoit Imer, maître du sceau, Adam Crette, docteur en médecine, Moyse Montoizon, Frédéric Imer et Jean-Pierre Imer.

A ce propos, un Neuvevillois, dont le nom n'est pas indiqué, écrit à un personnage de la Cour que la plupart des juges proposés sont les ennemis mortels de Petitmaître, en particulier Benoit Imer, qui est pour une grande part responsable du malheur dans lequel gémit la ville. Ayant été l'un des principaux auteurs des troubles de 1716 et 1917, il fut dégradé et exilé, mais eut le bonheur d'être l'objet de la clémence de S. A. L'auteur ajoute que les personnages proposés pour juger Petitmaître seraient juges et partie « ce qui est contre l'ordre ».

C'est au châtelain qu'incombe le soin de trancher la question. Or, avant même qu'il ait pu le faire, alors qu'il n'avait pas encore terminé les interrogatoires, sa maison est envahie le 12 août par une demi-douzaine de membres des autorités conduits par le secrétaire

bernois Gross, qui viennent « d'une manière si désagréable et menaçante » l'inviter à abréger la procédure et à admettre comme juges les personnages proposés par le maître-bourgeois reposant. Il s'y oppose en alléguant que les administrateurs du bien public ne peuvent être juges et partie en même temps. Une scène violente s'ensuit, qui se termine à la fin par le consentement du châtelain, harcelé par les menaces et persuadé que S. A. cassera une sentence rendue dans ces conditions.

Cette sentence, dont tout le monde prévoit la nature, n'a pas encore été rendue que de divers côtés arrivent au palais épiscopal des requêtes en faveur de Petitmaître. C'est d'abord, le 12 août, l'archevêque de Besançon qui, à l'instigation de plusieurs personnes de son diocèse, où Petitmaître est très avantageusement connu, affirme qu'il n'est pas indigne de sa protection et que c'est même un acte de justice que de le secourir. Il demande à son confrère de Porrentruy de « le porter dans l'extrême danger où il se trouve. Je vous en aurai une obligation très grande », ajoute-t-il. A cette requête si pleine de cœur, S. A. répond qu'elle fera ce que sa qualité de prince lui permettra.

C'est ensuite le comte de Montjoie, haut personnage de l'évêché, qui présente une requête semblable le jour suivant. S. A. lui répond que quand la sentence lui sera communiquée, il lui sera difficile de faire grâce « dans ces conjonctures d'à présent où tous mes sujets sont rebelles et doivent appréhender le même sort ».

Les Bourgeois interviennent aussi de leur côté pour supplier S. A. d'accorder son pardon à tous ceux qui ont agi dans de bonnes intentions et de décréter une amnistie générale, concernant aussi Petitmaître.

Le tribunal composé comme nous l'avons dit entre en séance le 16 août. Les accusés ne paraissent pas et il n'y a ni jury, ni interrogatoire, ni défense. La sentence a été préparée à l'avance et tout se passe en un tourne-main après la lecture du réquisitoire. « On a trouvé par délibération, dit cette pièce, qu'il y avait suffisante matière pour rendre sentence contre ledit Petitmaître et qu'ainsi il échet de passer à un jugement. »

Celui-ci se base sur le fait que, par son projet de règlement, l'accusé avait pour but : 1) de « *changer et bouleverser la forme du gouvernement, de la police et de l'économie des biens de cette ville* » et que singulièrement il y donnait atteinte sur divers points aux droits et à l'autorité de S. A. notre souverain prince et Seigneur » (refrain qui reviendra souvent pour indisposer le prince contre Petitmaître).

2) Pour arriver à son but, il a « *formé une ligue avec divers traités d'association* » et rédigé une apologie, « faits qui sont tous autant d'actes séditeux, attentatoires à l'autorité de son Prince et de son Magistrat ».

3) Petitmaître a passé à *des voies de fait*, en se faisant remettre une clef du sceau, en organisant une garde à la maison de ville, en barricadant les chambres, en mettant les papiers au secret, en arrêtant les maîtres du sceau et les maîtres-bourgeois, en provoquant une alarme générale et toutes sortes de violences et par « sa désobéissance aux ordres du Prince ».

4) Auteur d'écrits séditieux, Petitmaître *a séduit bon nombre de Bourgeois* qu'il a attirés dans son parti pour « troubler cette bourgeoisie ».

5) Les mauvaises intentions de Petitmaître se révèlent dans les propos tenus par lui dans l'abbaye des cordonniers en présence du Dr Crette et de J.-P. Marolf, quand il dit qu'il avait les deux tiers de la bourgeoisie pour lui et *qu'il embrouillerait si bien les Bourgeois et le Magistrat que le diable n'y verrait goutte*.

6) Petitmaître *a accusé le Magistrat de vol et de malversations dans le maniement des biens publics* ; « la fausseté de ces accusations rend selon la loi du talion ledit Petitmaître punissable des mêmes peines qu'auraient méritées ceux qu'il a accusés, si ces accusations avaient été fondées et véritables ».

7) L'audace sans bornes de Petitmaître s'est manifestée non seulement contre son prince et ses supérieurs, mais encore contre les bourgeois, qui ne marcheraient pas avec lui, car dans l'acte d'association du 8 février *il engage les bourgeois de son parti à n'avoir aucune communication avec ceux qui ne se joindraient point à eux*.

8) Cette audace s'est encore manifestée en ce qu'il n'a tenu aucun compte des exhortations paternelles et des décrets de S. A. par lesquels il lui *était ordonné de rendre la clef du sceau, de lever la garde et de remettre les choses dans l'état où elles étaient avant le 2 février. En ne le faisant pas, Petitmaître s'est montré rebelle et désobéissant à Son Souverain et mérite la peine capitale*. Cette rébellion s'est encore accentuée par le fait qu'il a érigé un tribunal dans son parti, *se soustrayant ainsi à la juridiction légitime de son Prince et Seigneur*.

9) Petitmaître est *l'auteur et le principal agent des fâcheux troubles et tumultes qui ont affligé la ville et renversé et foulé aux pieds l'autorité légitime*.

« Tous ces faits étant pleinement avérés... le juge sur ces justes et graves motifs, après ample examen et mûre délibération (!) *l'a condamné à avoir la langue percée, la tête tranchée et exposée*. Et quant aux biens, suivant le Coutumier, sauf la grâce de Son Altesse notre Souverain. » Le 16 août 1734.

12 La sanction du prince

Sans perdre de temps, une délégation composée des sieurs Benoit Imer et Adam Crette se rend à Porrentruy le jour suivant pour présenter à S. A. le texte de la sentence signée par tous les juges que nous connaissons et la supplier de bien vouloir y apposer sa sanction. Il s'agit en effet de faire disparaître Petitmaître à jamais, pour que l'on puisse continuer de danser en rond sans empêchement dans les cercles du Magistrat.

De son côté, le châtelain Imer écrit au prince pour lui faire remarquer les irrégularités qui ont marqué ce procès et profite de l'occasion pour retirer officiellement sa signature qui figure sur la lettre de créance que les députés sus-nommés lui ont sans doute produite, car on la lui a extorquée par surprise ; nouvelle manifestation des singulières méthodes employées par ces Messieurs du Magistrat pour arriver à leurs fins. Il ne veut rien avoir de commun avec eux, ni être mêlé à cette triste affaire. Il termine en annonçant que l'on attend à La Neuveville la décision de S. A. sur le cas Petitmaître avant de juger les autres accusés.

Des doutes sur la validité de la sentence sont formulés par des gens de la Cour épiscopale. Sur une feuille de papier jointe au dossier, on peut lire les remarques éloquentes à ce sujet. L'auteur inconnu pose la question de savoir « si la procédure n'est pas nulle où l'on produit en témoins les propres juges in articulis condemnationis ». Et il conclut : « Ils (les membres du Magistrat) ne pouvaient être juges dans cette cause, du moins les administrateurs accusés. »

Ces considérations n'arrêtent pas le prince Jean-Conrad qui, résolu à ne pas faire grâce, sanctionne sans longue réflexion la sentence de mort. Après le préambule habituel, il s'exprime ainsi dans son rescrit : « ...nous avons bien voulu, à la sollicitation de sa parenté, adoucir et mitiger ladite sentence, ainsi que nous le faisons par ces présentes de notre certaine science et pleine puissance, en sorte que la langue ne sera point percée audit Jean-Rodolphe Petitmaître, laissant au reste, pour statuer exemple, subsister ladite sentence pour être exercée suivant sa forme et teneur. Donné en notre château de Porrentruy le 22 août 1734. »

Il en informe sans retard l'archevêque de Besançon, tout en exprimant le regret de n'avoir pu faire grâce à Petitmaître, parce que son Conseil aulique, LL. EE. de Berne, qui ont occupé La Neuveville avec des troupes et le Magistrat de cette ville ont insisté sur la nécessité de faire un exemple, afin d'arrêter les désordres. S. A. n'a pu qu'adoucir la sentence.

13. Evasion de Petitmaître

Condamné à mort le 16 août, Petitmaître fut informé le 24 que la sentence avait été confirmée par le prince le 22 et qu'il serait décapité le lendemain. Or, au jour fixé pour l'exécution, le prisonnier n'était plus à la disposition du maître des hautes œuvres ; il avait pris la clef des champs pendant la nuit du 24 au 25.

On a raconté bien des choses sur cet événement. On a dit que le pasteur Petitmaître, son parent, étant allé lui porter la communion dans son cachot, aurait laissé tombé une corde dont le prisonnier se serait servi pour dévaler de la tour. C'eût été possible, mais il ne semble pas que cette tradition soit conforme à la réalité.

En effet, le 25 août, le Magistrat informe S. A. de cette fuite et donne les renseignements intéressants que voici : Le prisonnier était enchaîné dans son cachot et gardé par des sentinelles. Deux d'entre elles étaient stationnées devant la porte de la tour au midi et une troisième veillait à l'est, directement au-dessous de la fenêtre de la cellule. Petitmaître réussit, vrai tour de force, à briser l'anneau de sa chaîne auquel pendait le cadenas et, délivré de toute entrave, grimpe à la chambre de torture située au-dessus de son cachot, y trouve la corde employée pour les supplices, l'allonge au moyen de sa chemise et de sa robe de chambre et se laisse glisser en bas la muraille. Comme une tempête faisait rage cette nuit-là, la sentinelle s'était réfugiée au sud avec les deux autres « sous un petit couvert », de sorte qu'elles ne se doutèrent de rien. Cela se passait entre une et trois heures de la nuit. Le Magistrat affirme que rien ne permet de supposer qu'on ait aidé Petitmaître à s'enfuir.

On a naturellement fait le nécessaire pour rattraper le fugitif, sans y réussir. On prie donc S. A. de publier la chose dans ses États et de promettre une récompense de 50 écus à qui le livrera. Cette offre pourrait engager Petitmaître à s'en aller aussi loin que possible pour éviter tout danger. Il est probable que s'il se retire en Bourgogne, il pourra encore inquiéter la ville depuis là. Il serait bon que S. A. avise les autorités de là-bas pour le faire arrêter. Voici *son signalement* :

« Il est âgé de 41 ans, d'une taille médiocre, le visage rond et replat, de gros yeux sortant un peu du visage, le front assez large et un peu ridé, la barbe noire, mais peu fournie, la bouche assez grande, les cheveux noirs, porte une perruque blonde, les épaules assez larges ; porte une veste canelle, les boutons d'agate enchassés dans de l'argent, de méchantes culottes de peau noire et des bas gris-bruns. »

Une fois libre, Petitmaître ne s'attarde pas sur les terres de l'évêché ; il s'empresse de passer la frontière neuchâteloise et voit au Landeron ses sœurs, qui avaient quitté La Neuveville la veille pour échapper à la malveillance et aux injures des ennemis de leur frère.

On se représente ce que fut pour elles le revoir avec celui qu'elles croyaient destiné à une mort infamante et qu'elles retrouvent en pleine liberté. Sans s'attarder en route, l'évadé traverse les Montagnes neuchâteloises et gagne la Franche-Comté, où nous le retrouverons bientôt.

14. Où le magistrat se démène

On a dit et répété que ces Messieurs du Conseil étaient au fond très contents que Petitmaître se soit échappé et qu'il n'ait pas été nécessaire de dresser un échafaud à La Neuveville. Qu'il y ait eu en ville des gens très heureux de cette évasion, c'est certain, et parmi eux il faut signaler au premier rang le digne châtelain Imer. Mais le Magistrat ne peut être compté dans le nombre, car les personnages qui en faisaient partie n'avaient qu'un désir : faire disparaître par la mort celui qui avait presque réussi à démasquer leur administration équivoque.

Le départ de Petitmaître ne liquide pas tout ; il reste encore à fixer le sort des trois autres accusés et les opérations judiciaires se poursuivent. Himly est condamné au bannissement perpétuel, après avoir demandé pardon à genoux ; Jean-Pierre Bourguignon, à 20 ans de la même peine avec une amende de 100 écus blancs et Jean Racle à un bannissement au bon vouloir de la Seigneurie et à une amende de 100 livres. Ces sentences sont publiées sur la place du Prince, devant l'église, à 8 heures du matin.

Le même jour, la Bourgeoisie est réunie à l'église ; les commissaires bernois exhortent la population à la paix et à la concorde. Le 29 août, ces Messieurs vont prendre congé du châtelain et partent à midi. Le prince, de son côté, envoie un nouvel appel à la réconciliation, mais le conseil ne veut pas la paix, comme le fait savoir le châtelain à S. A.

Il le montre d'ailleurs par ses procédés dans la liquidation des biens de Petitmaître. D'après le Coutumier, les biens d'un condamné à mort étaient confisqués au profit de l'Etat, le prince y ayant sa part. Or, un inventaire des biens de Petitmaître accuse 3310 écus à l'actif, 6082 au passif, soit un déficit de 2772 écus en chiffres ronds.

Le maître-bourgeois entend que tous les frais que cette affaire lui a occasionnés soient portés en première ligne, avant toute réclamation des créanciers. Après examen de la commission de liquidation, les « Egalleurs » lui donnent raison, de sorte que l'avocat Chambrier, de Neuchâtel, qui représentait les créanciers avec une note personnelle de 2400 écus, est débouté et est obligé d'avalier... cette couleuvre !

Les autorités de la ville n'omettent rien dans leurs « répétitions ». La moindre démarche, la plus petite lettre, les séances interrogatoires, celle du prononcé de la sentence à 7 1/2 batz par personne, sa publi-

cation sur la place du Prince à 3 ³/₄, rien n'est oublié. Comme le châtelain ne veut rien accepter des dépouilles de celui qu'il estime avoir été condamné illégalement, le prince désapprouve cette attitude à cause des conséquences pour ses successeurs, alléguant qu'il aurait dû accepter sa part, quitte à en disposer à son gré.

La famille de Petitmaître est dans une triste situation. L'épouse, Elisabeth, née Bourguignon, proteste auprès du prince contre la manière inhumaine dont les autorités ont agi à son égard. On lui a tout pris, sa maison, son mobilier, ses habits, son linge et on l'a simplement mise sur la rue avec ses enfants. Elle n'a plus rien et ne sait comment vivre. On lui a même pris le montant d'une rente appartenant à sa mère et que celle-ci lui cédait. Elle supplie S. A. de lui faire restituer cette rente pour qu'elle puisse au moins empêcher ses enfants de mourir de faim.

Les trois sœurs de Petitmaître, Elisabeth, Louise-Madeleine et Marie-Catherine, sont aussi l'objet de la haine du Magistrat. Ayant appris que celui-ci avait le dessein de les arrêter sous prétexte qu'elles possédaient d'importants papiers de leur frère, elles s'étaient retirées au Landeron le 24 août, de peur d'être jetées au cachot et de subir la torture. Elles eurent la joie, comme nous l'avons dit, de voir leur frère la nuit suivante. Quinze jours plus tard, elles rentrent chez elles à l'entrée de la nuit pour se munir d'argent et d'habits. A 10 heures du soir, le président Marolf, le grand sautier Gibollet et quelques hommes surviennent, les chassent de leur appartement, les mettent à la rue, leur arrachent les clefs de la maison, sans leur permettre de rien emporter, pas même une lanterne avec un bout de chandelle pour éclairer leur chemin.

Effrayées et désemparées (on le serait à moins), elles se réfugient à l'Abbaye des vigneron pour se remettre un peu. Puis elles s'empressent de quitter leur cité devenue si inhospitalière et de retourner au Landeron, de peur d'être en butte à de nouvelles violences du Magistrat. La scène qu'elles viennent de vivre les a rendues malades, l'une d'elles pour plusieurs années, et elles vivent dans la crainte de se trouver sans ressources et d'être invitées à quitter le Landeron. Pendant ce temps, le châtelain Imer avait fait fermer leur logement au moyen d'un cadenas dont il leur avait envoyé la clef. Mais quand elles reviennent un jour, elles se trouvent en présence d'une telle dévastation qu'elles sont obligées d'emprunter de la vaisselle pour prendre leurs repas. Voici la liste des objets qui leur ont été dérobés, telle qu'elle a été dressée par ces demoiselles et que nous citons à titre de curiosité :

« *En argenterie et vaisselle*, un petit coffre où il y avait vingt écus blancs qu'elles emportaient et qui leur fut arraché des mains par le Sr. Gibollet ; 3 cuillères d'argent. *En étain*, un grand plat, sept autres plats plus petits, sept assiettes, deux pots, deux demi-pots, un tiers de pot, trois quarts de pot. *En meubles de cuisine*, trois poêles

jaunes, deux pots de métal, un « töpfet » de métal, une chaudière de cuivre de deux seaux et demi. *En habits et hardes*, deux jupons de taffetas d'Angleterre, un habit noir, six tabliers d'indienne, huit mouchoirs de mousseline, quatre autres de soie, neuf mouchoirs de poche, trois paires de gants de soie, quatre paires de bas de galette, un corset de Damas en soie, de l'indienne pour chacune un mantelet. *Et en linges, etc.*, deux taies d'Offe, deux taies de futaine, deux taies de Pralis, deux taies de lice. Trois de longs coussins, une couverture d'indienne, onze draps de lice, sept nappes, une douzaine et demi de serviettes, huit béguines garnies de dentelles, quinze chemises. »

Ces demoiselles prient S. A. de condamner le Magistrat à restituer ces objets ou à en payer la valeur, ainsi qu'une certaine somme pour les vexations qu'elles ont subies de sa part. Le Magistrat fait la sourde oreille et quinze ans après la réclamation, aucune satisfaction ne leur a encore été donnée.

Une autre victime de ces douloureux événements, c'est le pasteur Samuel Petitmaître, qui avait aidé son parent Jean-Rodolphe dans la rédaction de ses écrits. Il est révoqué par le Conseil avec défense de prêcher désormais à La Neuveville. On lit en effet dans le registre des baptêmes cette annotation due à la main du pasteur Ballif : « Nos Messieurs ont congédié Monsieur Petitmaître, mon collègue, pour s'être mêlé de ces brouilleries affreuses qu'il y a eu ici il y a quelques mois entre le Magistrat et la plus grande partie de la Bourgeoisie, au sujet des affaires de Police et d'Economie. »¹ Ce pasteur, qui avait exercé une belle action spirituelle à La Neuveville depuis 1721 jusqu'aux troubles, retourna à Yverdon, dont il était natif et bourgeois et y exerça le saint ministère.

Le châtelain Jean-Michel Imer figure aussi dans la série des victimes de ces « brouilleries ». Il raconte, en effet, dans une lettre à S. A. qu'il a été l'objet de deux insultes. On a démoli une longue muraille à une sienne vigne en décembre 1734 et le 31 janvier, à 3 heures de la nuit, on a jeté dans sa chambre d'audience de grosses pierres qui ont brisé des vitres et une glace. Et il ajoute : « Ces sortes de crimes nocturnes sont si peu fréquents à La Neuveville, que c'est une chose inouïe que d'en entendre parler et ce qu'il y a de fâcheux est qu'on ne peut pas découvrir les auteurs. » Il ne dit pas s'il n'a pas des soupçons sur les inspirateurs de ces faits désagréables. A un membre de la Cour, il révèle que ces Messieurs du Conseil prennent souvent des décisions entre eux et cherchent à lui en faire endosser la responsabilité, sans qu'il soit au courant de la chose. D'ailleurs, on lui a laissé entendre que des gens « ont tâché de me nuire à la Cour ayant ma charge en vue ». Il espère que S. A. ne l'abandonnera pas.

On lui répond de Porrentruy qu'il peut se tranquilliser, car sa fidélité et son zèle sont trop bien établis aux yeux de S. A. pour qu'il

1 Voir Ch.-A. Simon : « Le Jura protestant », p. 164.

ait sujet de craindre quelque décision fâcheuse pour lui. Le sentiment de la bienveillance de S. A. envers lui doit lui procurer une grande satisfaction.

15. Petitmaître en exil

Il ressort d'une lettre de M. de Bonnal, membre de l'ambassade française à Soleure, que Petitmaître a décidé de se rendre à Besançon. Ce diplomate prie S. A. de bien vouloir intervenir dans les affaires de La Neuveville et de « le favoriser dans sa juste demande ». Il parle du fugitif avec éloge : « Je le connais depuis longtemps et je l'ai toujours trouvé également attaché à votre service et fort honnête homme. »

Petitmaître se rend, en effet, à Besançon puis à Montbéliard, contrée où il a séjourné autrefois et où il cherche à gagner sa vie en pratiquant son métier d'orfèvre. Mais il ne fait pas que cela. Il a deux idées fixes : obtenir la cassation de son jugement et la réforme de l'administration à La Neuveville. Dans ce but, il écrit souvent à S. A. pour lui demander la revision de son procès et entretient des relations fréquentes avec ses amis neuvevillois, soit par correspondance, soit par des visites qu'il en reçoit. Cela ne convient évidemment pas au Magistrat, qui prie S. A. de le faire arrêter par les autorités françaises et de le livrer à Porrentruy. Mais ces démarches ne réussissent pas.

En 1736, Petitmaître fait publier à Besançon, à l'imprimerie Baudret, par P. F. Fauconnet, licencié ès Lois et avocat en Parlement, un volume en 74 pages, grand format, pour justifier la campagne menée par lui à La Neuveville. C'est un exposé de la situation financière et politique depuis 1717 jusqu'à la sentence inique qui l'a condamné à mort. Que cette condamnation soit injuste, c'est ce que prouve l'intervention divine en faveur de la victime : « Dieu qui tient le sort des hommes en sa puissance, écrit-il, jeta un regard favorable sur l'innocence accablée, il devint son Protecteur et permit par un effet de sa divine providence, que celui à qui le lendemain on devait faire voler la tête, trouvât dans la fuite le salut de sa vie. »

La publication de Petitmaître est introduite sous le manteau à La Neuveville, au grand désespoir du Magistrat, qui supplie S. A. de l'interdire. Le prince répond qu'un avocat étranger, accompagné d'Himly et de Bourguignon, est venu lui demander l'autorisation de répandre cet imprimé dans le pays, mais qu'il l'a interdit. Il ajoute ironiquement que si les Neuvevillois désirent s'en procurer des exemplaires, ils peuvent toujours les faire venir de l'étranger !

En quittant Besançon, puis Montbéliard, Petitmaître s'est établi définitivement à Pierrefontaine-le-Blamont, où il travaille pour gagner sa vie et celle de sa famille qui est venue le rejoindre. Mais le ménage

rencontre de grandes difficultés matérielles, parce que le chef emploie une partie de son gain à sa propagande, à tel point qu'à sa mort, il laissera les siens sans ressources, n'ayant pour subsister que le produit d'un coin de terre que son fils, officier dans un régiment suisse en France, a acheté pour ces dames, à force d'économies sur sa solde. Mais elles ne s'en plaignent pas ; la chose essentielle pour elles est la réhabilitation du chef de la famille.

Petitmaître est très avantageusement connu à Pierrefontaine et dans les environs. Un monsieur Latour-Demanse, de Blamont, écrit à S. A. en sa faveur : « Sa conduite m'a paru sans reproche depuis que, fugitif de sa patrie, il a cherché à se mettre à l'abri des poursuites de ses ennemis. » A quoi S. A. répond qu'elle est « hors d'état d'y remédier dans les tristes circonstances d'à présent », qu'elle a « les mains liées » (évidemment par l'intervention de Berne), mais que si M. de la Tour veut présenter une autre requête, elle sera très heureuse d'y répondre favorablement.

Les autorités neuvevilloises, qui étaient continuellement en alerte à cause des interventions de Petitmaître, cherchaient naturellement à se débarrasser de lui d'une manière ou d'une autre. Elles auraient peut-être pu y arriver si le nouveau châtelain, David Imer, fils du précédent, leur avait fait part d'une étrange lettre du procureur du roi D. Bulliard, à Blamont. Celui-ci, craignant probablement que les idées plus ou moins révolutionnaires de Petitmaître ne se répandissent dans son pays, s'était efforcé « de le faire changer de parti et de le porter à se procurer un établissement chez lui par des voies honnêtes. » N'y ayant pas réussi, il écrit au châtelain de La Neuveville pour lui proposer s'il est toujours résolu « à lui faire subir la peine qu'il mérite » de s'entendre avec lui sur le mode de faire. « La chose serait facile, dit-il, si un de vos Messieurs voulait prendre la peine de se rendre à Porrentruy au Logis du Cheval blanc en passant par derrière les Jésuites pour entrer par la porte de Courtedoux, qui est celle qui conduit au château avec équipage ; la première maison à droite se trouve (être) cette auberge ; là on pourrait prendre secrètement les mesures convenables à ce sujet... Je vous demande le secret. »

Le châtelain D. Imer, qui est persuadé comme son père que le fugitif a été condamné injustement, se garde bien de montrer cette lettre au Magistrat et l'envoie directement au prince-évêque en lui disant qu'il regrettrait la disparition de Petitmaître, parce que son action et son prestige maintiennent « plusieurs chefs ici dans de certaines bornes ». S'il disparaissait, son parti tomberait et les autres triompheraient, ce qui n'est pas à désirer.

A son avis, la meilleure solution serait l'amnistie. Mais cela pourrait ne pas plaire aux Bernois, qui ont poussé à la condamnation. Il serait bon que les personnes de distinction qui soutiennent Petitmaître trouvassent le moyen d'imposer silence à B(erne), pendant qu'on travaillerait discrètement à La Neuveville. Pour le moment, on

ne peut que patienter, attendre que les adversaires disparaissent les uns après les autres et souhaiter que les affaires d'Erguël s'arrangent. La proposition du procureur de Blamont en reste là.

Le Magistrat de La Neuveville, de son côté, avait conçu le projet de s'emparer du fugitif et de l'amener dans son lieu d'origine pour lui faire subir sa peine, parce qu'il encourageait ses partisans dans leurs revendications. En effet, dans une entrevue avec quelques-uns d'entre eux, non loin de Porrentruy, Petitmaître leur avait déclaré que s'il était grâcié et pouvait rentrer dans sa patrie, il ferait en sorte que la ville dédommageât la Bourgeoisie de tous les frais d'occupation des Bernois ; l'on reviserait tous les comptes, l'on ferait un règlement « à la fantaisie des Bourgeois » et on renverserait tout ce qui avait été fait en 1734.

On comprend que le Magistrat ne tienne pas du tout à son retour dans des conditions semblables. Qu'on le fasse venir, oui, mais pour lui couper la tête. Seulement, comme les autorités françaises ne veulent pas le livrer, on aura recours à l'assassinat. Petitmaître raconte qu'on a promis 50 écus à l'homme qui trouverait des gens disposés à faire le coup et 1000 écus à celui ou ceux qui prouveraient l'avoir exécuté. Mais ce projet ne se réalise pas.

Les années s'écoulaient dans ces conditions. La bonne harmonie est loin de régner dans la ville. Petitmaître lui-même, qui s'est surmené, est tombé gravement malade. En septembre 1747, il supplie S. A., sur le conseil de ses médecins, de l'autoriser à retourner dans sa patrie, afin de pouvoir « comme père d'une famille malheureuse autant persécutée que lui-même », mettre en ordre certains intérêts qu'il a dans la Prévôté, en Erguël, à Bienne, à Orvin et à la Montagne de Diesse. Il prie S. A. d'ordonner à ses officiers dans les lieux où il ira « de lui attribuer brièvement et sans retard la justice ». En d'autres termes, il sollicite un sauf-conduit. « Le très humble suppliant envisagera cette grâce comme un avant-coureur du sort que son souverain lui destine ; elle l'obligera de plus en plus à prier le Seigneur pour la gloire de son règne et la prospérité de sa Personne sacrée. »

Cette lettre devait être le chant du cygne de Petitmaître, car quelques semaines après l'avoir écrite, soit le 6 novembre 1747, il rendait son âme à Dieu, à l'âge de 54 ans seulement, et était inhumé dans l'intérieur de l'église de Pierrefontaine, où son épouse devait le rejoindre sept ans plus tard.

16. Conclusion

La mort de l'agitateur de leur cité ne provoqua aucun regret chez les membres du Magistrat, qui se montra par contre plus coulant pour les autres condamnés. C'est ainsi que l'horloger J.-F. Himly

reçut en 1748 l'autorisation de rentrer dans sa patrie après 14 ans d'exil. S. A. confirme volontiers cette décision, efface d'un mot tout le passé de l'exilé en précisant que nul ne pourra lui en faire un grief, ni gêner son négoce, ni l'empêcher de revêtir des charges publiques, cela en vertu de la Franchise de 1353.

Cela ne veut pas dire que le Magistrat ait changé de sentiments vis-à-vis de la famille Petitmaître. Celle-ci insiste en vain sur la nécessité de reviser le jugement qui a frappé son chef et sur les injustices financières dont elle est toujours victime. De leur côté, les sœurs de Petitmaître déposent une nouvelle plainte contre le Magistrat à propos des déprédations causées dans leur demeure par ses employés. L'avocat Godet, de Neuchâtel, prend leur affaire en mains et fait parvenir tout un dossier au Magistrat, qui le transmet ouvert au nouveau châtelain, le conseiller aulique Mestrezat. Celui-ci le refuse, à moins qu'il ne soit cacheté « et ce, dit-il, afin d'éviter toute suspicion de leur part dont ils sont extrêmement fertiles et riches envers tous ceux qui ne sont pas aveuglément livrés à leurs sentiments ».

Puis M. Mestrezat examine toute la question dans son ensemble. Il doit reconnaître qu'il « n'est que trop vrai » que le verdict Petitmaître a été rendu par des personnes en même temps juges et partie et que la cause devrait être reprise par des juges impartiaux. Mais comme ce jugement n'a pu être exécuté à cause de la fuite du condamné et que celui-ci est décédé d'une mort naturelle, le châtelain estime qu'il est prudent de ne pas entreprendre une revision du procès, ce qui pourrait indisposer les Bernois, et qu'il suffira pour la consolation de la famille de donner « une lettre d'abolition et de non-reproche », comme celle qui a été accordée à Himly.

En ce qui concerne les plaintes des sœurs Petitmaître, le châtelain Mestrezat estime que si une partie seulement en est exacte, ces dames méritent que justice leur soit rendue et il a la persuasion que ces griefs sont justifiés. De son côté, M. Latour-Demanse, commandant de place à Blamont, intervient en 1756 de nouveau en faveur des filles de Petitmaître et le prince-évêque engage vivement le Magistrat à terminer à l'amiable ce différend pénible.

Mais rien ne se fait, puisque deux ans plus tard, ces dames racontent dans une nouvelle supplique à S. A. que les choses en sont toujours au même point. « Est-il juste, écrivent-elles, que les suppliantes soient les victimes de l'indocilité à vos ordres de cette cabale puissante et dangereuse qui trouve toujours le secret d'arrêter le cours de la justice?... Daignez, Monseigneur, prendre enfin en mains la protection de l'innocence persécutée, qui gémit depuis tant d'années sous le poids de la tyrannie la plus insupportable... L'infortunée famille de Jean-Rodolphe Petitmaître sera-t-elle la seule qui ne se ressentirait point des bénignes influences de votre règne ? »

Les documents que nous avons eus sous les yeux ne disent pas comment s'est terminée toute cette affaire. Elle a sans doute été

étouffée dans les difficultés qui ont mis aux prises le châtelain Mestrezat et les autorités neuvevilloises dans ces mêmes années.

Espérons pourtant que la famille Petitmaître a reçu quelque satisfaction et que la mémoire de son chef a été réhabilitée en une certaine mesure comme elle le mérite, sinon d'une manière officielle, du moins dans l'opinion publique. Car si Jean-Rodolphe Petitmaître s'est laissé emporter parfois par son esprit fougueux autant que généreux et a commis des imprudences, il n'en était pas moins, comme certains personnages importants l'ont d'ailleurs reconnu, un fort honnête homme, qui n'a cherché que le bien de sa patrie. Il n'a pas réussi dans ses efforts, il a été considéré comme un criminel, mais la paroisse de Pierrefontaine, au milieu de laquelle il a vécu plusieurs années, a voulu reconnaître sa grandeur d'âme en lui accordant le rare honneur d'ensevelir sa dépouille mortelle et celle de sa femme au centre même de son temple.